

Le Traité d'Arras (1482)

il est signé le 23 décembre 1482 entre le roi de France Louis XI et le futur empereur Maximilien 1er, qui vient de perdre sa femme Marguerite de Bourgogne, victime d'un accident de cheval le 27 mars 1482

Louis XI, en position de force, peut ainsi légaliser son occupation de la Bourgogne en imposant le mariage de l'archiduchesse Marguerite, fille de Maximilien et de Marie de Bourgogne avec son propre fils, le dauphin Charles. La fiancée, en bas-âge, est livrée à la France avec pour dot l'ensemble des terres bourguignonnes occupées par la France :

- Le comté d'Artois ;
- Le comté d'Auxerre ;
- Le comté de Bourgogne ;
- Le comté de Charolais ;
- Le comté de Mâcon ;
- La châellenie de Bar-sur-Seine ;
- Les seigneuries de Château-Chinon, de Chaussin, de Laperrière, de Noyers et de Salins.

Le duché de Bourgogne et les villes de la Somme (Picardie) ne sont pas évoqués par le traité.

Le reste des Flandres, duchés de Brabant, de Limbourg, de Luxembourg, comtés de Flandre, de Hainaut, de Namur, de Hollande et de Zélande, sont garantis à l'archiduc Philippe, à condition toutefois que ce dernier fasse hommage au roi de France pour le comté de Flandre. Le roi rappelle enfin son droit à racheter la Flandre gallicante (villes et châellenies de Lille, Douai et Orchies, ainsi que le Tournaisis), en vertu d'actes datant du mariage de Philippe le Hardi.

Si toutefois le mariage devait être annulé avant la majorité des époux par la France, ou si le couple devait rester sans enfants, il est prévu que la dot de Marguerite ferait retour à son frère Philippe ou à ses descendants, sous réserve, encore une fois, de l'hommage au roi de France pour les terres mouvantes de la couronne.

En 1483, Marguerite quitte donc les Flandres pour être livrée au roi de France qui prendra à sa charge l'éducation de l'archiduchesse. Ces fiançailles seront finalement annulées, Charles VIII ayant préféré la main de la duchesse héritière de Bretagne, et le Traité de Senlis (1493) règle les modifications engendrées par cette rupture.